

maître d'ouvrage

**Préfecture
d'Eure-et-Loir**



Établi par :
Bureau systèmes
d'information géographique

**Communauté de communes
TERRES DE PERCHE**

**PLAN DES SERVITUDES
Partie nord**

Date de réalisation : 05 Juin 2023

maître d'oeuvre

**Direction Départementale
des Territoires d'Eure-et-Loir**

Service de la Connaissance
des Territoires et de la Prospective
17, place de la République - CS 40517
28008 CHARENTES-CEDEX
tél : 02 37 20 40 60

LEGENDE

-  AC1 : Périmètre de protection de monument historique
 -  AC1 : Monument Historique Surfacique
 -  AS1 : Protection des eaux potables et minérales (captage ou source)
- AS1 : Périmètres de protection des eaux potables et minérales
-  Non Aedificandi
 -  Protection Immédiate
 -  Protection Rapprochée
 -  I3 : Canalisations de gaz
 -  I4 : Servitude au voisinage d'une ligne d'électricité aérienne
 -  JS1 : Installations Sportives (Générateur)
 -  JS1 : Protection des installations sportives
 -  PT1 : Installation pour la réception radioélectrique
 -  PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 -  PT2 : Installation pour l'émission et la réception radioélectrique
 -  PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
 -  PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
 -  T1 : Voies ferrées génératrices
 -  T1 : Servitude relative aux voies ferrées
- EL7 : Alignement des voies publiques
Les données sont à demander aux gestionnaires
- T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
L'ensemble du territoire national est concerné en dehors des périmètres des servitudes T4 et T5

